

CONDITIONS PARTICULIERES DE SERVICE OVER THE BOX

Version en date du 07/12/2015

Les présentes Conditions Particulières de Service OverTheBox complètent les Conditions Générales de Service OVH.

Elles visent à définir les conditions d'utilisation du Service OverTheBox.

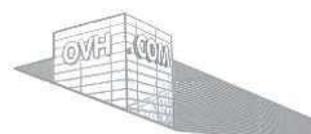
## **ARTICLE 1 - DEFINITIONS**

*Service OverTheBox* : permet d'agrèger plusieurs connexions à Internet ensemble et de bénéficier de plusieurs fonctionnalités.

*Equipement compatible OVH* : matériel, différent d'une OverTheBox préinstallée commandée auprès d'OVH, permettant d'utiliser le Service en téléchargeant le micrologiciel à partir des sources Github (<https://github.com/ovh/overthebox-openwrt>) pour l'installer sur son propre matériel sous réserve de compatibilité. Le matériel doit, a minima, être doté d'une architecture x86, 1 Go de mémoire vive (RAM) et un chiffrement AES hardware.

*Identifiant du périphérique (« Device ID »)* : numéro unique (21 chiffres) permettant d'activer le Service en associant l'Equipement compatible OVH au compte du Client. Dans le cas où le Client dispose d'une OverTheBox préinstallée commandée auprès d'OVH, il pourra récupérer ce numéro directement sur l'appareil. A l'inverse si le Client a installé le micrologiciel sur son propre matériel, il devra exécuter une commande logicielle afin de le récupérer.

## **ARTICLE 2 – OBJET**



Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu d'OVH toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au Service OverTheBox en connaissance de cause.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le Client s'engage auprès d'OVH.

### **ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU SERVICE & PREREQUIS**

Le Service OverTheBox permet à partir d'une ou plusieurs connexions à Internet de bénéficier de multiples fonctionnalités :

- Agrégation de plusieurs connexions à Internet, jusqu'à quatre liens maximum ;
- Chiffrement AES 256 (Advanced Encryption Standard) : la connexion entre le réseau du Client et les infrastructures d'OVH peut être chiffrée en AES 256 ;
- Load balancing : dans le cas où plusieurs connexions sont agrégées entre elles, le trafic peut être réparti entre les différents liens ;
- Fail-over : en cas de perte de connexion sur un des liens, le trafic est automatiquement redirigé vers le ou les liens fonctionnels ;
- Anti-DDoS : protection contre les attaques par mitigation (DDoS) par aspiration du trafic non désiré ;
- Qualité de service (QoS) : priorisation native du trafic de téléphonie.

Le Client devra disposer d'un équipement compatible puis se conformer au manuel d'utilisation ou aux guides disponibles sur le Site OVH pour la configuration du matériel.

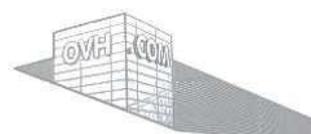
Le Client devra ensuite se rendre sur le site OVH afin de créer un compte-client ou bien se connecter à son compte-client existant afin d'activer le Service.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU SERVICE**

Le Client souscrit au Service en ligne sur le Site OVH, et doit à ce titre enregistrer un moyen de paiement sur lequel seront réalisés les paiements des factures émises dans le cadre du Service.

Le Client devra se rendre dans son espace client, après avoir préalablement créé son compte-client, afin d'activer son Service. Il devra se munir de son Identifiant périphérique afin que son appareil puisse être associé à son compte-client.

### **ARTICLE 5 - CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS**



Une fois le Service activé, une adresse IP V4 fixe géolocalisée en France sera attribuée à l'OverTheBox du Client.

Dans le cadre du présent Contrat, le Client est seul administrateur de l'OverTheBox, OVH n'intervient en aucun cas dans l'administration du matériel du Client. De même, le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service mis à sa disposition.

Parallèlement, OVH se charge de l'administration de l'infrastructure (réseau...) sur laquelle sont connectées les OverTheBox mises à disposition du Client.

Le Client a la possibilité d'installer lui-même le code source du Service sur son Equipement compatible ainsi que de le modifier. Ces installations/modifications se font sous son entière responsabilité et OVH ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du Service consécutif à une telle action.

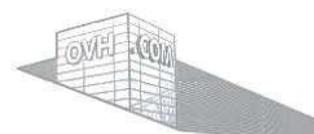
Le Client s'engage à respecter les conditions de la licence libre et d'utilisation du micrologiciel avec lequel l'OverTheBox est livrée ou installée ainsi que les conditions de licence et d'utilisation des applications le cas échéant.

OVH se réserve le droit de faire évoluer ledit micro-logiciel et applications préinstallés par ses soins sur l'OverTheBox, notamment en opérant toutes mises à jour et/ou montées de versions qu'elle estimerait nécessaire.

Le Client peut également procéder aux opérations de maintenance et de mise à jour du micrologiciel et applications susvisés préinstallés sur l'OverTheBox. Dans ce cas, le Client en assume l'entière responsabilité, la responsabilité d'OVH ne pouvant en aucun cas être engagée à ce titre, notamment du fait d'opérations (maintenance, mise à jour, etc...) réalisées en violation des conditions d'utilisation et/ou de licence applicables, ou d'un défaut de fonctionnement de l'Equipement compatible OVH consécutif aux opérations ainsi réalisées par le Client.

Les conditions de licence et d'utilisation des applications et micro-logiciel susvisés sont soit communiquées au Client au moment de la première commande du Service configuré avec lesdits systèmes et/ou logiciels préinstallés, soit mises à disposition du Client sur le Site OVH.com ou sur le Site de l'éditeur.

OVH se réserve la possibilité de filtrer certains ports jugés sensibles pour la préservation de l'infrastructure. De même, le Client reconnaît que des limitations sur les flux UDP / ICMP sont mises en place.



Le débit de la bande passante n'est pas garanti. Le débit maximal atteignable avec un Equipement compatible OVH est de 250 Mbits/s.

OVH se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités de l'OverTheBox afin de garantir la sécurité de son infrastructure. OVH informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages.

Le Client s'engage à utiliser le Service en bonne intelligence.

## **ARTICLE 6 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client est responsable de ses propres équipements notamment de ses modems et reconnaît qu'OVH n'a pas la possibilité d'agir sur ceux-ci, ni sur leur configuration.

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

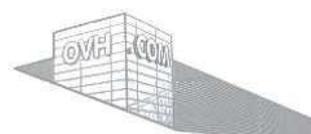
Le Client reconnaît qu'OVH peut être amené à lui transmettre des recommandations techniques visant à améliorer la qualité du Service et/ou sa sécurité et s'engage à ce titre à se connecter régulièrement à son interface de gestion ainsi qu'à son service de messagerie électronique.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas des différents fournisseurs d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité de service indépendante de la volonté d'OVH et extérieure à ses moyens techniques.

Le Client reconnaît qu'OVH peut être amené, dans le but d'améliorer la qualité du Service, à effectuer des interventions techniques sur ses infrastructures susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Service ou de le suspendre pour une durée limitée. OVH se bornera à communiquer préalablement par l'intermédiaire de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, les modalités de l'interruption du Service ainsi que la durée estimée de la coupure du service.

Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des envois de courriels frauduleux, attaques informatiques, ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et à vérifier la conformité et la légalité de l'utilisation du Service dans le pays de réception du Service.



Le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par OVH des dégâts ou des pannes que pourrait subir son propre matériel en raison de l'utilisation du Service (virus informatiques etc...). En cas de défaillance de l'équipement terminal du fait du Client, OVH ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du Service. En conséquence, le Client devra s'acquitter des sommes dues à OVH pour assurer la prestation.

En cas d'utilisation considérée comme abusive, OVH adressera un avertissement au Client l'intimant de cesser cette utilisation non conforme ou manifestement illicite. A défaut d'intervention du Client, OVH se réserve le droit de suspendre le Service du Client. OVH informera le Client de la situation et l'invitera, le cas échéant, à vérifier l'adéquation de l'offre souscrite avec ses besoins.

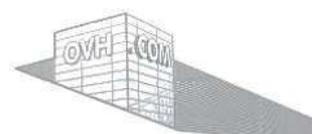
Le Client s'interdit toute opération de "spoofing" qui consiste à transmettre une autre adresse IP, adresse MAC en lieu et place des données d'identification Réseau attribuées au Client par OVH dans le cadre du Service.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable du contenu, des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses susceptibles de transiter sur le réseau Internet par l'intermédiaire du Service du Client. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques.

En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, OVH ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.



Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent Contrat ou de son exécution.

Le Client garantit relever indemne OVH de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du matériel consécutif à toute mauvaise utilisation, par les membres de son personnel des équipements connectés au réseau OVH et de nature à engendrer une défaillance.

#### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS D'OVH**

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. OVH s'engage à :

- Assurer l'administration de l'Infrastructure OVH.
- Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident relevant de sa responsabilité.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

#### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE D'OVH**

OVH est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. OVH s'efforce à mettre les moyens qu'il estime requis pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du Service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou pour des raisons d'ordre public ou de sécurité du réseau.

OVH ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés par le Client dans le cadre du Service, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit. OVH ne saurait être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des



réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites réalisées sur ou à partir du Service mis à la disposition du Client. OVH est notamment dégagee de toute responsabilité, y compris solidaire, sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du Service (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing...), ainsi que toute activité ou comportement litigieux tels que échanges de trafic (Hitleap, Jingling...), Black Hat SEO (Download, Reupload de vidéos sur les plateformes de vidéo en ligne...).

Dans ces hypothèses, OVH se réserve le droit de suspendre le Service et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

Le Client s'engage à ne pas envoyer depuis le Service, de courriers électroniques non sollicités, ou SPAM, au sens notamment de l'article L.34-5 du code des postes et des communications électroniques. Le non-respect de cette clause est susceptible d'entraîner la suspension du service à l'origine des envois de courriels non sollicités et/ou la résiliation du Contrat.

Le Client reconnaît que, pour des raisons de sécurité, certaines fonctionnalités et protocoles (tels qu'IRC ou l'échange de fichiers de pair à pair) sont susceptibles d'être soumis à des limitations à partir du Service. Les services d'anonymisation (Proxy) et de cardsharing (CCCam ou équivalents) sont interdits à partir du Service.

OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de OVH, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de OVH et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

Il est rappelé qu'OVH n'intervient pas dans la connexion physique des équipements du Client, il appartient au Client de se conformer aux recommandations d'OVH lors de la connexion des équipements terminaux. Lorsque le Client utilise ses propres équipements, il lui appartient de vérifier la conformité de son matériel et de ses connectiques avec les recommandations d'OVH.



OVH ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance ou problème technique rencontré par le Client sur ses équipements suite aux interventions effectuées par lui-même, son personnel, ses sous-traitants.

En outre, la responsabilité d'OVH ne sera pas engagée dans les cas de Force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française, ou résultant d'un fait imprévisible imputable à un tiers à OVH.

## **ARTICLE 9 - MITIGATION (PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES DOS ET DDOS)**

OVH met en place une protection contre les attaques informatiques de type DOS et DDOS (Attaques par déni de service) et sous réserve qu'elles soient effectuées de manière massive. Cette fonctionnalité vise à permettre le maintien en fonctionnement du Service du Client pendant toute la durée de l'attaque.

Cette protection ne s'applique que sur le matériel OverTheBox. En effet, dans le cas où l'attaque cible directement l'IP du ou des modems du Client, ceux-ci ne bénéficient d'aucune protection.

Ainsi, OVH ne peut garantir le fonctionnement de la connexion ou des connexions agrégées du Client si celles-ci font individuellement l'objet d'une attaque par mitigation. Seules les attaques visant l'IP de l'OverTheBox sont susceptibles de bénéficier de la protection.

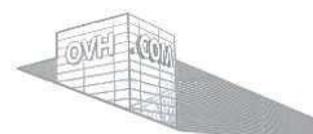
Cette fonctionnalité consiste à vérifier le trafic à destination du Service du Client et provenant de l'extérieur du réseau OVH. Le trafic qualifié d'illégitime est alors rejeté en amont de l'infrastructure d'OVH.

Ces mesures de protection ne peuvent pas intervenir pour les attaques informatiques telles qu'injection SQL, Bruteforce, exploitation de failles de sécurité etc...

En raison de la très grande complexité du Service de protection, OVH n'est soumis qu'à une obligation de moyen, il est possible que l'attaque ne soit pas détectée par les outils mis en place, et que les outils mis en place ne permettent pas le maintien en fonctionnement du Service.

En fonction de la nature de l'attaque et de sa complexité, OVH procédera à différents niveaux de protection du trafic afin de préserver son infrastructure et le Service du Client.

La mitigation n'est activée qu'à compter de la détection de l'attaque par les outils d'OVH. Par conséquent jusqu'à l'activation de la mitigation, le Service supporte l'attaque de manière frontale ce qui peut entraîner son indisponibilité.



La mitigation est activée pour une durée indéterminée et automatiquement désactivée dès lors qu'OVH n'identifie plus d'activité malveillante ou trafic illégitime à destination du Service du Client.

Pendant toute la durée de l'activation de la mitigation, OVH ne peut garantir le fonctionnement du Service du Client mais s'efforcera de limiter l'impact de cette attaque sur son Service et sur l'Infrastructure d'OVH.

Si malgré l'activation de la mitigation, l'attaque informatique est de nature à porter atteinte à l'intégrité des infrastructures OVH ou aux autres clients OVH, OVH renforcera les mesures de protection ce qui peut entraîner une dégradation du Service du Client ou impacter sa disponibilité.

Enfin, il est possible qu'une partie du trafic généré par l'attaque informatique puisse ne pas être détectée par les équipements d'OVH et atteindre le Service du Client. L'efficacité de la mitigation dépend également de la configuration du Service du Client, à ce titre il appartient au Client de vérifier qu'il dispose de compétences nécessaires pour en assurer la bonne administration.

Pour rappel, la mitigation ne dispense en aucun cas le Client de procéder à la sécurisation de son Service, de mettre en place des outils de sécurité (pare-feu...), de procéder régulièrement à la mise à jour de son système, sauvegarde de ses données, ou encore de veiller à la sécurité de ses programmes informatiques (scripts, codes etc...).

## **ARTICLE 10 – FAIL-OVER**

Lorsque le Client dispose de plusieurs liens agrégés sur l'OverTheBox et en cas de dysfonctionnement de l'un d'eux, le trafic est automatiquement redirigé vers le ou les liens fonctionnels, ceci permet d'assurer une redondance sous réserve que les autres liens soient fonctionnels.

Le Client reconnaît que le dysfonctionnement d'un lien entraîne une perte de débit proportionnelle au lien perdu.

## **ARTICLE 11 – QUALITE DE SERVICE (QoS)**

Par défaut, OVH met en place une priorisation du trafic VoIP. Ainsi l'ensemble du trafic issu de la téléphonie du Client sera privilégié par rapport au reste sous réserve que la bande passante de son fournisseur d'accès à Internet soit suffisante.

## **ARTICLE 12 – LOAD BALANCING**

Lorsque le Client dispose de plusieurs liens fonctionnels agrégés sur l'OverTheBox, le cumul de bande passante peut être partagé par plusieurs services (différents protocoles) et par différents



utilisateurs en même temps. Cette fonctionnalité permet ainsi de répartir équitablement le trafic sur les différents liens fonctionnels.

### **ARTICLE 13 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le micrologiciel utilisé est distribué sous licence libre GNU General Public Licence v2.

Cette licence accorde notamment au Client un droit d'accès, d'utilisation, de modification et de reproduction du code source.

Le Client s'engage à respecter les termes de la licence <http://www.gnu.org/licenses/old-licenses/gpl-2.0-standalone.html>.

### **ARTICLE 14 – DUREE DU CONTRAT ET DU SERVICE**

Le présent Contrat prend effet à compter la souscription au Service par le Client. Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée, sans durée minimum d'engagement. Le contrat est renouvelé chaque mois par tacite reconduction.

### **ARTICLE 15 – PRIX ET FACTURATION**

Les tarifs applicables sont disponibles sur le site <http://www.ovh.com>. Ces tarifs sont exprimés en euros Toutes Taxes Comprises.

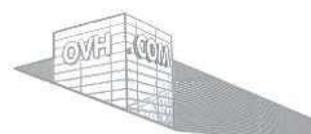
### **ARTICLE 16 – RETRACTATION**

Le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande et renonce expressément à son droit de rétractation.

A compter de la validation du paiement, OVH procédera à l'activation du Service. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-21-8 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande du Service.

### **ARTICLE 17 – RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE**

Le présent Contrat peut être résilié dans les conditions prévues par les conditions générales de Service d'OVH.



En cas de non-respect du présent Contrat par le Client et notamment en cas d'activité illicite ou interdite à partir des services OVH et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdit et/ou susceptible d'engager la responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entrainera le droit pour OVH d'interrompre le Service sans délai, ni préavis et sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

OVH pourra également restreindre, limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux termes contractuels d'OVH ou ne correspondent pas aux finalités du Service.

A défaut de paiement, le Service sera suspendu de plein droit par OVH.

